DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 1er novembre 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4177-2021.
Cause tarifaire 2022-2023 d'Énergir.
Phase 2, Volet sur l'entente avec un client VGE.
L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* ne demandent pas la tenue d'une audience orale.
Demande d'extension du délai des commentaires des intervenants.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir d'informer la Régie et les participants que l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* ne demandent pas la tenue d'une audience orale au présent dossier, en son Volet portant sur l'entente avec un client VGE.

Nous invitons respectueusement la Régie à **inviter Énergir à répondre aux deux questions exprimées dans la lettre C-AHQ-ARQ-0037 (que nous appuyons)** et à donc **étendre brièvement le délai des commentaires des intervenants** afin que ceux-ci puissent tenir compte des réponses d'Énergir à ces questions. Nous demandons aussi cette **extension de délai** au motif que nous avons des audiences tous les jours cette semaine devant la Régie de l'énergie avec, en plus, l'après-midi du 3 novembre 2022, une conférence de gestion en Cour supérieure.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).